

Fonds Portefeuille FNB de croissance Vanguard

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Le Fonds Portefeuille FNB de croissance Vanguard (le « Fonds ») cherche à procurer une croissance du capital à long terme au moyen de placements dans des actions et des titres à revenu fixe. Le Fonds peut y parvenir, directement ou indirectement, au moyen de placements dans un ou plusieurs fonds sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») gérés par Placements Vanguard Canada Inc. (le « gestionnaire »).

Actuellement, le Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant la quasi-totalité de son actif net dans le Portefeuille FNB de croissance Vanguard.

Dans des conditions normales de marché, le sous-conseiller du Portefeuille FNB de croissance Vanguard s'efforcera de maintenir une répartition stratégique de l'actif à long terme pour les actions (environ 80 %) et pour les titres à revenu fixe (environ 20 %). La répartition de l'actif du portefeuille peut être reconstituée et rééquilibrée à l'occasion au gré du sous-conseiller.

Le Portefeuille FNB de croissance Vanguard investit dans des fonds sous-jacents et est géré conformément à une répartition stratégique de l'actif entre ces fonds sous-jacents. La sélection des titres n'est pas gérée activement.

Risque

Le risque associé à un placement dans le Fonds demeure le même que celui indiqué dans le prospectus le plus récent. Au cours de la période du 5 février 2025 au 31 mars 2025, il n'y a eu aucun changement au Fonds pouvant avoir des répercussions significatives sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Fonds.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants de nature financière, mais non les états financiers annuels du Fonds. Il est possible d'obtenir un exemplaire des états financiers annuels sur demande et sans frais en composant le 1 877 410-7275, en nous écrivant à l'adresse 22, rue Adelaide Ouest, bureau 2500, Toronto (Ontario) M5H 4E3 ou en visitant notre site Web à l'adresse vanguard.ca ou le site SEDAR+ à l'adresse sedarplus.com. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, du dossier des votes par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Résultats

Le Fonds est entré en activité le 5 février 2025. La législation canadienne ne permet pas la présentation de données sur la performance des fonds de placement qui existent depuis moins d'un an.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent à communiquer.

Opérations entre parties liées

Placements Vanguard Canada Inc. (le « gestionnaire ») est gestionnaire, fiduciaire, conseiller en placement et promoteur du Fonds. À ce titre, il a le droit de recevoir, en contrepartie de ses services, des frais de gestion qui lui sont payés par le Fonds (voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom du Fonds, effectuer des opérations ou conclure des ententes faisant intervenir certaines personnes ou sociétés auxquelles il est lié, lorsqu'il juge que ces opérations ou ententes sont dans l'intérêt du Fonds. Une courte description des opérations ou des ententes entre le Fonds et les parties liées est fournie dans la présente section.

Sous-conseiller

Le gestionnaire a retenu les services de Vanguard Global Advisers, LLC (« VGA »), un membre de son groupe, pour qu'elle agisse comme sous-conseiller du gestionnaire pour le Fonds. À ce titre, VGA gère le portefeuille de placement du Fonds, fournit des analyses et prend des décisions de placement, sous la surveillance continue du gestionnaire. VGA est un conseiller en placement inscrit aux États-Unis ayant ses bureaux à Valley Forge, en Pennsylvanie. En rémunération de ses services de sous-conseiller, VGA a droit à une partie des frais de gestion payés au gestionnaire par le Fonds.

En ce qui concerne la supervision continue du membre du groupe par le gestionnaire, ce dernier s'est appuyé sur une recommandation positive et une instruction permanente, qu'il a reçues du comité d'examen indépendant (CEI) du Fonds. L'instruction permanente exige du gestionnaire qu'il se conforme à ses politiques et procédures sur la surveillance des services fournis par le sous-conseiller du Fonds et qu'il en fasse rapport périodiquement au CEI en décrivant chaque situation pour laquelle le gestionnaire a suivi l'instruction permanente et s'est conformé aux politiques et procédures.

Frais de gestion

Comme il est indiqué à la rubrique « Opérations entre parties liées », le gestionnaire agit comme gestionnaire, fiduciaire, conseiller en placement et promoteur du Fonds. En rémunération de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion annuels maximaux pour la série F de 0,22 % de la valeur liquidative (la « VL ») quotidienne du Fonds, à payer mensuellement.

Les principaux services rémunérés à même les frais de gestion comprennent les honoraires pour les services que le gestionnaire fournit ou fait fournir, notamment la gestion des placements du Fonds, l'encadrement des fournisseurs de services, l'administration générale du Fonds, le placement, la mise en marché et la promotion du Fonds, ainsi que les honoraires des sous-conseillers.

Le gestionnaire peut, à son gré, convenir d'imposer au Fonds ou à certains porteurs de parts des frais de gestion réduits par rapport à ceux auxquels il aurait autrement droit, auquel cas le montant de la réduction est distribué périodiquement par le Fonds au porteur de parts sous forme de distributions sur les frais de gestion. Toute réduction dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont le montant investi, la valeur liquidative du Fonds et l'ampleur prévue de l'activité dans le compte. Les incidences fiscales éventuelles d'une distribution sur les frais de gestion seront généralement assumées par le porteur de parts qui reçoit la distribution.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principaux renseignements financiers du Fonds et ont pour but d’aider le lecteur à comprendre les résultats du Fonds pour la période indiquée.

Actif net par part du Fonds¹

	Période close le 31 mars	
Série F	2025 ²	
Actif net à l’ouverture de la période	10,00	\$
Augmentation (diminution) liée aux activités		
Total des revenus de placement	0,00	
Total des charges	(0,01)	
Gains (pertes) réalisés pour la période	(0,05)	
Gains (pertes) latents pour la période	(0,28)	
Augmentation (diminution) totale liée aux activités ³	(0,34)	
Actif net à la clôture de la période	9,69	\$

- 1 Les faits saillants de nature financière sont extraits des états financiers du Fonds préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. L’actif net calculé aux fins du traitement des transactions des porteurs de parts correspond à l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables calculé aux fins de l’établissement des états financiers au 31 mars 2025.
- 2 Les données de cette colonne portent sur la période du 5 février 2025 (date du début des activités du Fonds) au 31 mars 2025.
- 3 L’actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation à la date applicable. L’augmentation (la diminution) liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Ratios et données supplémentaires

	Période close le 31 mars	
	2025 ¹	
Valeur liquidative totale (en milliers) ²	9 014	\$
Nombre de parts en circulation (en milliers) ²	930	
Ratio des frais de gestion ³	0,41	% ⁴
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions	2,25	% ⁴
Taux de rotation du portefeuille ⁵	14,13	%
Ratio des frais d’opérations ⁶	0,23	% ⁴
Valeur liquidative par part ²	9,69	\$

- 1 Les données de cette colonne portent sur la période du 5 février 2025 (date du début des activités du Fonds) au 31 mars 2025.
- 2 Données au 31 mars de l’exercice indiqué.
- 3 Le ratio des frais de gestion (le « RFG »), exprimé en pourcentage, correspond au rapport entre les charges nettes (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période en question et la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période, et comprend une part proportionnelle des charges des fonds Vanguard sous-jacents. Le RFG tient compte des frais qui ont fait l’objet d’une renonciation ou d’une absorption volontaire par le gestionnaire, lesquels comprennent les coûts liés au CEI et certaines charges administratives. Le gestionnaire peut, à son gré, mettre fin à cette pratique à tout moment.
- 4 Annualisé.
- 5 Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le sous-conseiller gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l’exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d’un exercice, plus les frais d’opérations payés par le Fonds sont élevés et plus les possibilités qu’un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n’y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds.
- 6 Le ratio des frais d’opérations, exprimé en pourcentage, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transaction du portefeuille et l’actif net moyen quotidien pour la période.

Rendement passé

Le Fonds est entré en activité le 5 février 2025. La législation canadienne ne permet pas la présentation de données sur la performance des fonds de placement qui existent depuis moins d'un an.

Aperçu du portefeuille

Les données présentées portent sur le Portefeuille FNB de croissance Vanguard domicilié au Canada, dans lequel le FNB investit principalement.

Le prospectus et d'autres renseignements sur ce Fonds Vanguard domicilié au Canada et sur les fonds de placement sous-jacents détenus dans le portefeuille peuvent être consultés à l'adresse sedarplus.com.

Répartition du portefeuille

Au 31 mars 2025

	% du fonds sous-jacent
Actions américaines	35,7 %
Actions canadiennes	24,1
Titres à revenu fixe	20,2
Actions internationales	14,1
Actions des marchés émergents	5,6
Autres actifs et passifs (montant net)	0,3
	100,0

25 principaux titres

Au 31 mars 2025

Le tableau suivant présente les 25 principaux titres en portefeuille (ou l'ensemble des titres si le portefeuille contient moins de 25 titres).

	% du fonds sous-jacent
FNB indiciel américain marché total Vanguard	35,7 %
FNB indiciel FTSE Canada toutes capitalisations Vanguard	24,1
FNB indiciel FTSE marchés développés toutes capitalisations hors Amérique du Nord Vanguard	14,1
FNB indiciel d'obligations totales canadiennes Vanguard	12,0
FNB indiciel FTSE marchés émergents toutes capitalisations Vanguard	5,6
FNB indiciel d'obligations totales américaines (couvert en \$ CA) Vanguard	4,1
FNB indiciel d'obligations totales mondiales hors États-Unis (couvert en \$ CA) Vanguard	4,1
Trésorerie	0,2
	99,9
Valeur liquidative totale	9 013 580 \$



Placements Vanguard Canada Inc.

22, rue Adelaide Ouest
Bureau 2500
Toronto (Ontario) M5H 4E3

Le présent rapport peut contenir des énoncés prospectifs portant sur des événements futurs, résultats, circonstances, rendements ou attentes, qui ne sont pas des faits historiques, mais qui représentent plutôt certains points de vue au sujet d'événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs donnent lieu à des hypothèses et comportent des risques inhérents et des incertitudes. Il existe un risque important que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne se fier indûment à aucun des énoncés prospectifs, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs et les objectifs, les attentes, les estimations ou les intentions exprimés ou implicites dans les énoncés prospectifs. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces énoncés prospectifs, pour diverses raisons, parmi lesquelles les conditions du marché et de l'économie en général, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir ainsi que les risques décrits de temps à autre dans le prospectus du Fonds. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, Placements Vanguard Canada Inc. ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, et décline expressément toute intention ou obligation de le faire, sauf si la loi l'y oblige.